

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès- verbal de la séance du
25.09.2020 à 19h00

SOUS LA PRESIDENCE DE de M. Jean-Luc BALL

Convocation adressée le 22 septembre 2020

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 15 Votes : 22

Membres titulaires présents et votants :

Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard PETRAZOLLER - Rachel FLEITH - Frédéric HEYD - Betty HOLTZMANN - Christian FOUDA - Estelle DECKERT - Sacha THOMANN - Grégory FRIEDMANN - Véronique NOWAK - Angélique SCHNEIDER - Isabelle LEININGER - Dany WEISS - Patrice MOOG

Membres excusés :

M. Gilbert SCHMITT donne procuration à M. Frédéric HEYD
M. Christophe EBELE donne procuration à Mme Mylène HECK
Mme Corinne MEDAUER donne procuration à M. Patrice MOOG
M. Maxime NOWAK donne procuration à Mme Véronique NOWAK
Mme Aurélie LEIBEL donne procuration à M. Jean-Luc BALL
Mme Aline ITZEL donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER
Mme Anne-Caroline THIBault donne procuration à Mme Betty HOLTZMANN
M. Denis LOUX

Membre absent : /



ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 10 juillet 2020 ;
3. Vente de terrains au profit de la Sarl de la Moder ;
4. Subvention fonds de solidarité rurale départementale – Ecole primaire ;
5. Subvention fonds de solidarité rurale départementale – Eclairage public programme 2020 ;
6. Convention de mise à disposition par le Centre de Gestion ;
7. Demande de numérotation route de Strasbourg – M. Sascha REIMANN ;
8. Demande de numérotation route de Strasbourg (Néo Concept Immobilier) ;
9. Protocole d'accord de l'aire de jeux ;
10. Demande de subvention dossier INTERREG (Région Grand Est) ;
11. Délibération de principe concernant la maîtrise d'œuvre du programme INTERREG – Promenade du Rhin pour la mise en place de gradins au niveau du Rhin ;
12. Subvention association « Guerres historiques » ;
13. Subvention licences jeunes (Tennis) ;
14. Vente de terrain à la société Inter Link ;
15. Procédure de défrichement d'une parcelle communale soumise au régime forestier ;
16. Amortissement des fonds de concours - rond-point entrée de Seltz ;
17. Subvention école primaire (achat de téléphones) ;
18. Subvention école primaire – classe verte ;
19. Subvention les restaurants du cœur.



Délib. N° 2020-105

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Estelle DECKERT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-106

2) Approbation du Procès-Verbal du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-107

3) Vente de terrains au profit de la Sarl de la Moder

- **Vu** la délibération de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace en date du 24 juin 2020 rétrocédant le terrain à la commune de Seltz,
- **Vu** la demande présentée par la Sarl de la Moder,

Où les explications de Monsieur le Maire, qui précise que la commune de Seltz souhaite vendre les terrains cadastrés suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit
4	213/26	18.61 ares	Route de Strasbourg
4	216/27	0.99 ares	Route de Strasbourg

Total 19.60 ares

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,



- **Autorise** la vente des parcelles ci-dessus pour une superficie totale de 19.60 ares ;
- **Autorise** à vendre ces parcelles sans soulte auprès de la Sarl de la Moder ou toute société substituée au prix de 210.000 € ;
- **Demande** que les frais de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-108

4) Subvention fonds de solidarité rurale départementale – Ecole primaire

La commune souhaite rénover l'école primaire de Seltz afin de la rendre plus fonctionnelle pour les utilisateurs. En effet, les travaux qui ont été entrepris ces dernières années avaient pour but de rénover les salles de classe mais jamais aucun projet d'ensemble n'avait été initié pour revoir notamment les parties communes.

C'est pourquoi, la commune a fait appel à un architecte pour réfléchir sur les améliorations pouvant être apportées qui permettront d'améliorer la fonctionnalité de l'école.

A ce jour, le coût d'objectif sur la réhabilitation de l'école primaire se chiffre à 670.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la mise en place de ce programme de réhabilitation de l'école primaire de Seltz pour un montant de 670.000 € HT (estimation) ;
- **Demande** que le dossier soit transmis au Conseil Départemental afin d'être inscrit au fonds de solidarité rural pour l'obtention d'une subvention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.



Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Rachel FLEITH à 19h19.

Délib. N° 2020-109

5) Subvention fonds de solidarité rurale départementale – Eclairage public programme 2020

La commune souhaite pouvoir bénéficier du fonds de solidarité rurale au niveau du Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 15 % avec un plafond maximum de 100.000 €.

A ce jour, la commune souhaite inscrire au niveau de ce fonds la rénovation de l'éclairage public programme 2020. Ces travaux comprennent : la route de Hatten, la route de Strasbourg, la route de Munchhausen ainsi que la Place de la Mairie. Le montant HT du projet se chiffre à 268 210.71 €.

Ces travaux consisteront à changer les ampoules par de la LED et à remplacer les mâts d'éclairage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la mise en place du programme d'éclairage public - année 2020 ;
- **Demande** que le dossier soit transmis au Conseil Départemental afin d'être inscrit au fonds de solidarité rural pour l'obtention d'une subvention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-110

6) Convention de mise à disposition par le Centre de Gestion



Suite à un arrêt maladie d'une ATSEM, il y a lieu de prévoir un recrutement pour l'école maternelle de Seltz pour la période couvrant l'arrêt maladie actuel de l'employée communale. A cette fin, le Centre de Gestion du Bas-Rhin, dans le cadre de la mise en place d'une convention, met à disposition un agent afin de répondre aux besoins de la collectivité pour une période déterminée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre d'un recrutement pour pallier l'absence d'une ATSEM à l'école maternelle de Seltz ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-111

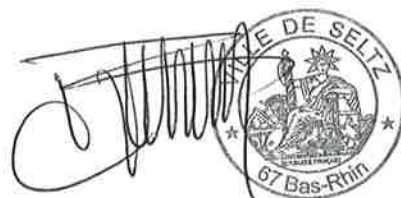
7) Demande de numérotation route de Strasbourg – M. Sascha REIMANN

Suite au courrier de Monsieur Sascha REIMANN demandant la numérotation de son nouveau domicile, Monsieur le Maire propose de lui attribuer le n° 13 route de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** d'attribuer aux parcelles cadastrées :
 - Section 4 parcelle 49
 - Section 4 parcelle 73/51
- le n° 13 route de Strasbourg ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité



Délib. N° 2020-112

8) Demande de numérotation route de Strasbourg (Néo Concept Immobilier)

Suite aux différents échanges de mails demandant la numérotation des habitations figurant sur les parcelles suivantes :

- Section 4 parcelles 195
- Section 4 parcelles 197
- Section 4 parcelles 199

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise **la numérotation suivante** :
 - Maison avant droite (18B)
 - Maison avant gauche (18C)
 - Maison arrière droite (18D)
 - Maison arrière milieu (18E)
 - Maison arrière gauche (18F)
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-113

9) Protocole d'accord de l'aire de jeux

Suite à des malfaçons au niveau de l'aire de jeux, la commune de Seltz a engagé un processus de conciliation auprès du tribunal de Strasbourg.

C'est dans ce cadre que les différents intervenants sur ce dossier se sont rencontrés avec leurs conseils respectifs. Un accord a été trouvé



avec la mise en place d'un protocole d'accord transactionnel que chacune des parties devra respecter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-114

10) Demande de subvention dossier INTERREG (Région Grand Est)

- **Vu** la délibération du 29 mai 2020 approuvant le projet INTERREG – Promenade du Rhin ;
- **Vu** l'accord de financement du Comité de suivi du programme INTERREG Rhin Supérieur lors de sa réunion du 25 juin 2020.

Où les explications de Monsieur le Maire et notamment sur la partie financière, à savoir que ce projet d'un montant de 686 512.19 € HT est subventionné à raison de 50 % par les fonds européens et à hauteur de 45.200 € par l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Monsieur le Maire souhaite demander auprès de la Région Grand Est une participation financière sur les fonds « cadre de vie de proximité ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander, pour le projet INTERREG – Promenade du Rhin, une subvention auprès de la région Grand Est dans le cadre du fonds « cadre de vie de proximité ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité



Délib. N° 2020-115

11) Délibération de principe concernant la maîtrise d'œuvre du programme INTERREG – Promenade du Rhin pour la mise en place de gradins au niveau du Rhin

Dans le cadre du projet INTERREG « Promenade du Rhin » la commune de Seltz souhaite mettre en place des gradins au niveau des berges du Rhin.

A cet effet, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal l'autorise à signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à rechercher une société ayant en charge l'ensemble du projet qui permettra la mise en place de gradins au niveau des berges du Rhin ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-116

12) Subvention association « Guerres historiques »

L'association « Guerres historiques » nettoie depuis 3 ans les tumuli dans la forêt de Seltz et cela à titre gratuit. Pour les remercier de ce service rendu, la commune souhaite leur verser une subvention d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Guerres historiques » ;
- **Autorise** le virement de crédits suivant au niveau du budget principal :



- Compte 657497 Guerres historiques +300 €
 - Compte 022 Dépenses imprévues - 300 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-117

13) Subvention licences jeunes (Tennis)

Conformément à la politique d'accompagnement des associations locales concernant les licences jeunes, la commune de Seltz participe à hauteur de la subvention accordée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

C'est pourquoi, au vu du courrier du 10 juillet 2020 du Conseil Départemental du Bas-Rhin qui accorde une subvention de 320 € pour 44 licenciés jeunes, la commune souhaite apporter un soutien financier identique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de verser une subvention d'un montant de 320 € au tennis club de Seltz pour la saison 2018/2019 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-118

14) Echange de terrain avec la société Inter Link

Oui les explications de Monsieur le Maire et notamment suite à la demande de la société Intershare SAS (anciennement Inter Link) qui souhaite acquérir la parcelle n°4/37 section 9 d'une superficie de 4.82 ares afin de la clôturer. En contrepartie la société Intershare SAS cède à la commune la parcelle 2/37 section 9 d'une contenance de 32 centiares.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** la vente de la parcelle cadastrée provisoirement n°4/37 section 9 d'une superficie de 4.82 ares à l'euro symbolique et sans soulte à la société Intershare SAS ;
- **Autorise** l'achat par la ville de Seltz de la parcelle 2/37 section 9 d'une contenance de 0.32 ares à l'euro symbolique et sans soulte ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-119

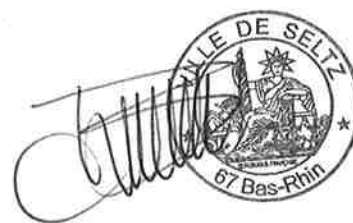
15) Procédure de défrichement d'une parcelle communale soumise au régime forestier

Le SDEA sera amené dans le cadre du programme d'investissement 2020 - 2021, à poser, d'une part, un bassin de rétention constitué de 3 conduites DN1400 posées en batterie à 5,5 m de profondeur sur 70 ml environ, dans les espaces verts jouxtant l'extrémité de la rue de la Forêt à Schaffhouse et d'autre part, à créer un nouveau déversoir d'orage en amont du bassin de stockage existant en contrebas de la rue du Couvent à Seltz (à proximité immédiate de l'ancienne aire d'évolution VTT/terrain de jeux) : les deux sites se situent sur le ban communal de Seltz.

Ces travaux ont pour but de réguler davantage les flux admis vers la conduite intercommunale, de préserver le milieu en stockant 315 m³ d'eau de pluie supplémentaire en aval de Schaffhouse, de créer une conduite de délestage du bassin d'orage rue du Couvent à Seltz.

Cette solution technique permet de réduire les mises en charge et débordements de la conduite intercommunale en bordure de l'Eberbach ainsi que l'impact des rejets par temps de pluie sur le Seltzbach (les débordements se produisent entre autre à proximité des habitations de la rue de la Forêt à Schaffhouse, ce qui génère, outre la pollution déversée vers le milieu naturel, des problèmes d'odeurs et autres nuisances par temps chaud).

La mise en œuvre de ces travaux permet de respecter les objectifs fixés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Le coût global des travaux, pris en charge par le Périmètre Plaine de la Sauer et du Seltzbach, s'élève à 263 956.50 € HT et seront réalisés par l'entreprise TPROTT de Sultz sous Forêt.

L'exécution de ces travaux nécessite de procéder au défrichage de 13 ares d'espace boisé, rue de la Forêt à Schaffhouse et de 0,40 ares d'espace boisé rue du Couvent à Seltz.

Ces terrains classés en zone N du plan local d'urbanisme et relevant du régime forestier, une demande de défrichage doit être formulée auprès de la DDT, qui établira l'autorisation après avis des services de l'Office National des Forêts pour chacune des surfaces concernées.

Dans cette perspective, il est proposé d'autoriser le Maire à engager la procédure correspondante.

Le Conseil Municipal,

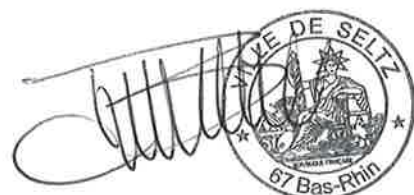
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la demande introduite par le Syndicat des Eau et de l'Assainissement Alsace Moselle, en date du 1^{er} septembre 2020,

Vu les dispositions du Code Forestier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

- **Décide** de poursuivre les procédures nécessaires à la création par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle d'un bassin de rétention rue de la Forêt à Schaffhouse et d'un déversoir d'orage rue du Couvent à Seltz comportant les caractéristiques détaillées en exposé,
 - Le bassin occupant une surface estimée à 13,00 ares du terrain communal cadastré suivant, soumis au régime forestier : Section 9 – Parcelle 98 « Niederwald », avec 961.34 ares sol, bois,
 - Le déversoir occupant une surface estimée à 0,40 ares du terrain communal cadastré suivant, soumis au régime forestier : Section 8 – Parcelle 36 « Am Kloster », avec 11.12 ares sol, bois.
- **Autorise** Monsieur le Maire, assisté du SDEA, à introduire les demandes de défrichage correspondantes et à signer tous documents qui



seront nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution des dispositions issues de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-120

16) Amortissement des fonds de concours - rond-point entrée de Seltz

Dans le cadre de la mise en place du nouveau giratoire à l'entrée de Seltz, il y a lieu de payer le solde à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à hauteur de 194 727.98 € sous forme de fonds de concours.

En outre, au vu des obligations réglementaires, ces fonds de concours doivent être amortis sur une durée maximum de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** le virement de crédits suivant sur le budget principal :
 - Compte 21534 Réseau d'électrification -195.000 €
 - Compte 2041512 GFP de rattachement +195.000 €
- **Demande** que ce montant soit amorti sur une durée de 15 ans de manière linéaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant le paiement de cette somme et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-121

17) Subvention école primaire (achat de téléphones)

Suite à la mise en place d'un portail à ouverture électrique, le Directeur de l'école primaire a fait une demande pour l'achat d'un téléphone mobile afin



de pouvoir ouvrir ce portail via une application spécifique installée sur le téléphone. La commune ayant accepté cette demande il y a lieu de prendre une délibération permettant la prise en charge de ce matériel.

En outre, le téléphone fixe de l'école étant cassé, il y a lieu de le remplacer, et à cet effet le Directeur de l'école a également fait une demande dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 134 € sur le compte 657401 à l'association sportive école élémentaire.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2020-122

18) Subvention école primaire – classe verte

En date du 17 septembre 2020, le Directeur de l'école primaire a fait une demande de subvention pour un projet de classe de neige. Il s'agit de 3 classes (55 élèves) qui sont parties en classe de neige du 20 au 24 janvier 2020 et du 2 au 6 mars 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** de verser une subvention de 5 € par enfant et par nuitée. Soit un total de 55 élèves * 5 € * 4 nuits soit un total de 1.100 € ;
- **Autorise** le virement de crédits suivant sur le budget principal :
 - Compte 657401 Association sportive école primaire +1.100 €
 - Compte 022 Dépenses imprévues -1.100 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité



Délib. N° 2020-123

19) Subvention « Les Restaurants du Cœur »

Suite au courrier des Restaurants du Cœur, la commune souhaite verser une subvention d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

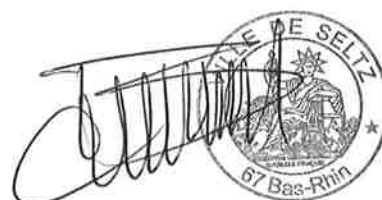
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 150 € ;
- **Autorise** le virement de crédits suivant sur le budget principal :
 - Compte 657498 Les Restaurants du Cœur +150 €
 - Compte 022 Dépenses imprévues -150 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Pour information

Monsieur Jean-Luc BALL :

- A ce jour, la commune réfléchit sur les futurs évènements (fêtes des aînés, marché de Noël, etc...). Pour l'instant rien n'est arrêté, tout dépendra également des instructions de l'Etat concernant la crise sanitaire COVID-19. En discutant avec les Maires des communes voisines, il s'avère que la mise en place de « chèques cadeaux » est une des pistes de réflexion ;
- Le rapport annuel du SDEA est disponible en Mairie ;



- Les prochains Conseils Municipaux sont prévus le 5 novembre 2020 et le 11 décembre 2020.

Madame Betty HOLTZMANN :

- Les travaux de l'aire de jeux de l'école primaire vont débiter la dernière semaine du mois de septembre. Ce projet, initié par le Conseil Municipal des Jeunes sous l'impulsion de Madame Rachel FLEITH sera inauguré prochainement.

Monsieur Richard PETRAZOLLER :

- Présente un arrêté budgétaire au 31 juillet 2020. Les chiffres sont plutôt bien orientés dans l'ensemble. La crise sanitaire COVID-19 a engendré environ 25.000 € de dépenses. La trésorerie s'élève à 1.478.000 € (Budgets « Principal » et « Peupliers » confondus).

Madame Mylène HECK :

- Le remboursement de 3 000 € suite aux festivités de 2019 (programme INTERREG) devrait intervenir très prochainement ;
- Le comité de rédaction travaille sur le bulletin pour une sortie prévue début novembre ;
- A ce jour la représentation de la Budig prévue le 24 octobre 2020 au foyer à Seltz reste en suspens. Pour que le spectacle ait lieu, il faudrait au moins 50 entrées. Or à ce jour, la commune enregistre seulement 36 réservations malgré la publicité faite sur l'évènement ;
- Une réunion avec l'ensemble des acteurs du marché de Noël est prévue le 10 octobre en mairie.

Monsieur Christian FOU DA pose la question sur la fréquence de publication du bulletin. Madame Mylène HECK lui rappelle que le bulletin sort 4 fois par an.

Monsieur Frédéric HEYD :

- Fait le point sur les travaux rue du Pont du Rhin et revient sur la mise en place d'une écluse. Cette demande émane du Conseil Départemental suite à la question posée par Monsieur Patrice MOOG).



Après la phase de test, un plateau va se rajouter ainsi qu'une limitation à 30 km/h. Depuis la mise en place de l'écluse, on constate que les automobilistes ralentissent ;

- La commission des travaux aura lieu le 22 octobre 2020 ;
- Le marché du terroir a eu un immense succès. il y aura un stand « Cœur des sables » durant le 1^{er} mois.

Madame Estelle DECKERT demande à Monsieur le Maire s'il existe à Seltz des commerces en difficulté suite à la crise sanitaire COVID-19. Monsieur le Maire lui précise qu'à ce jour il n'a pas connaissance de telles situations.

Monsieur Patrice MOOG interpelle également Monsieur Frédéric HEYD sur le stationnement au niveau de la rue du Pont du Rhin. Monsieur Frédéric HEYD précise que cela sera également réglé une fois les travaux terminés.

Monsieur Christian FOUDA demande pourquoi la commission des finances ne se réunit pas. Monsieur le Maire précise qu'elle a lieu en principe une fois par an pour examiner le budget avant le vote par le Conseil Municipal.

Monsieur Sacha THOMANN interroge Monsieur le Maire pour savoir si la commune a pris en compte les nuisances sonores dans le futur lotissement après le défrichement. Cette question est encore prématurée mais légitime rétorque Monsieur Richard PETRAZOLLER. Cette réflexion devra être menée par le bureau d'études dès que la commune aura l'accord de l'Etat pour la construction de ce lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h13.



